

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 2 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Magalie JOSSEAUME et Michaël ROGER adjoints,

Ms Vincent PICARD, Matthieu CUCU, Daniel ENGUEHARD, Pascal MORAZIN (arrivé à 21h30 délibération n° 4) et Mme Michèle DESVAUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Ms Charly MEYER, Yann POTIER et Mme Anaïs GUESNET

Absents excusés : Mme Solène BEAUDOUIN

Procuration :

Secrétaire de séance : M Michaël ROGER

Date de convocation : 26/01/2022    *Présents : 9*

*Votants : 9*

Date d'affichage : 07/02/2022

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour à savoir :

- Convention d'adhésion service commun bureau d'étude

Délibération n° 2022.02.01

## SUBVENTIONS 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté d'attribuer aux associations qui ont leur siège social en la commune, les subventions suivantes, au titre de l'année 2022

Associations	Montant
A.P.E. BACILLY/VAINS	1 150.00 €
Comité des fêtes de BACILLY	450.00 €
Club de l'Amitié de BACILLY	450.00 €
Vivre à BACILLY	750.00 €
Club des Anciens combattants de BACILLY	450.00 €
Société de chasse de BACILLY	450.00 €
Voyages scolaires	400.00 €
Sos Animaux Maltraités	450.00 €
A.S.A.C.A. (Association de Solidarité Alimentaire du Canton d'Avranches)	400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 950.00€</b>

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICES 2022

Monsieur le Maire informe le conseil de proposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police 2022 auprès du Conseil Général concernant la pose de candélabres (éclairage public) Rue de l'Ancienne Gare.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide qu'un dossier de demande de subvention soit constitué auprès du Conseil Général et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette demande.

## CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

**Le Maire rappelle :**

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition suivante :  
**GRAS SAVOYE courtier, gestionnaire du contrat groupe et GROUPAMA assureur**

➤ **Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL.**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

- Date d'effet de l'adhésion : 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025  
(possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 6 mois)
- Niveau de garantie :
  - décès
  - accidents de service et maladies imputables au service
  - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
  - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
  - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : **6,22 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
  - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),

- Tout ou partie des charges patronales.

⇒ **Contrat a pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC.**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

- Date d'effet de l'adhésion : 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Date d'échéance : 31 décembre 2025  
(possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 6 mois)
- Niveau de garantie :
  - accidents de travail / maladie professionnelle - sans franchise
  - congés de grave maladie – sans franchise
  - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
  - maladie ordinaire avec franchise 10 jours fermes par arrêt
- Taux de cotisation : **1,28 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
  - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
  - Tout ou partie des charges patronales.

**Article 2 :** le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents, fonctionnaires ou non titulaires souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Délibération n° 2022.02.04

**COMPETENCE « SERVICE NUMERIQUE » DE MANCHE NUMERIQUE**

La commune de BACILLY adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes sont fournies selon les services déjà utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- Bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers et de dématérialisation ...
- Accéder à la centrale d'achats : matériels informatiques, wifi public, ... plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité, ...
- Accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, parapheur électronique, plateforme des marchés publics (profil acheteur), accès à internet, interconnexions de sites publics...

Le conseil municipal approuve la convention-cadre et sa signature, ainsi que de ses annexes ci-jointes et futures en lien avec les services utilisés par notre collectivité.

Madame Magalie JOSSEAUME a été nommé référente

## COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL SERVICE COMMUN « BUREAU D'ETUDE »

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que suite à la réunion du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2021 délibérant sur la tarification du service commun « bureau d'études communautaire ». Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'adhésion à ce service.

Après délibération, les conseillers décident d'adhérer aux service commun « bureau d'études ». Ils donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention entre la Commune et la CCAMSM.

### QUESTIONS DIVERSES

- Madame DESVAUX demande si des panneaux « attention animaux » puissent être posé sur la route partant du carrefour des portes vers champcey. Il y a eu, dernièrement, plusieurs accidents dû à des sangliers et chevreuils.
- M. ROGER demande si de l'éclairage public pouvait être posé au niveau de l'abris bus des Landelles. Il informe qu'il serait aussi judicieux de faire un passage piéton avec signalement par panneau au carrefour du Fougeray.
- Les conseillers vont se renseigner sur la pose d'un radar pédagogique au niveau de la route venant de l'hôtellerie.
- M. ROGER rend compte rendu concernant l'enquête participative du terrain de sport

15 REPONSES AU 1/02/2022

1-MAINTENIR LE TERRAIN FOOTBALL LARGEUR	8 réponses/15
2-JARDINS+CABANES RANGEMENT	6/15
3-TERRAIN PETANQUE	4/15
4-TABLES PIQUE NIQUE + JEUX ENFANTS	9/15
5-REFECTION SALLE ASSOCIATIONS	3/15

### SUGGESTIONS DIVERSES DES HABITANTS

- 1-aire de jeux et parcours sportif
- 2-aire de stationnement camping-car et parking payant
- 3-City-park-skate park
- 4-plantations arbustes
- 5-patinoire
- 6-mosquée
- 7-borne électrique pour véhicule électrique
- 9-terrain camping
- 10- point de vente maraichage bio

Séance levée à 22h27